## Note de rentrée « La Croisette »

1. **Présentation de l’équipe pédagogique :**
	* **3 classes : un total de 66 enfants *:***

### **Laurence GRASSET**, MS-GS : **23** enfants (**13** GS et **10** MS), aidée par Sandra Zullian

* + - **Nathalie SEPPOLONI**, MS-GS : **23** enfants (**13** GS et **10** MS), aidée par Sylvia Peyrard
		- **Carine SERIOT**, PS : **20** enfants, aidée de Géraldine Brunier.
	+ L’équipe des **ATSEM : es**t présente tous les jours de la semaine.
	+ L’équipe du **périscolaire :**

**Carole CARRON** estla responsable du service périscolaire des 2 écoles maternelles et Isabelle FOSSOUD pour l’école élémentaire La Neuve.

***L’équipe du périscolaire pour l’école de La Croisette*:**

**Géraldine, Sylvia** et **Sandra (ATSEM), Jennifer (cuisine)** et **Carole CARRON**

L’appel des enfants présents pour la cantine a lieu jusqu’à 8h30.

**Attention : un enfant absent le matin ne pourra déjeuner à la cantine s’il était absent au moment de l’appel.** Il vous faudra **appeler immédiatement le service périscolaire** si votre enfant est arrivé en retard pour le déclarer présent : **04 79 65 41 25 : Carole Carron**

Si vous avez un rdv médical **avant 8h30**,prévenez l’école avant **en laissant un message sur le site de toute mon année. Une trace écrite est nécessaire au service du périscolaire**

Si vous laissez un message téléphonique, la directrice, qui est en classe, n’est pas certaine de pouvoir l’écouter. Si c’est un RDV de dernière minute, téléphonez à l’école en parlant à un membre de l’équipe, évitez de laisser un message.

***Concernant la cantine :***

Menus affichés sur tableau extérieur de l’école devant la porte du périscolaire, devant les classes et sur le site internet de la mairie, rubrique enfance onglet périscolaire : **valgelon-la-rochette.com** où vous avez toutes les informations pour les réservations du périscolaire.

C’est la société **API** qui fournit les repas depuis la rentrée 2020.

***Concernant la garderie****: le matin* : **Géraldine et Sylvia**

Le soir : **Géraldine et Jennifer**

Pensez au goûter (une boîte avec la collation et une gourde d’eau) dans un sac à dos.

**Les horaires de l’école** :

**L, M, J et V : 8h25 à 11h40 avec ouverture du portail à 8h15**

 **13h30 à 16h10 avec ouverture du portail à 13h20**

**APC (soutien) :** lorsque votre enfant reste en soutien le soir : **soit vous venez le chercher à l’école, sinon il peut être conduit à la garderie.** Il faut nous le préciser.

**Accueil des enfants :**

* Le matin :
	+ **au portillon donnant sur le parking** pour la classe de Laurence.
	+ **au portillon vert de la cour à 8h15** pour les classes du bas (amener vos enfants jusqu’à la classe)
* **Les sorties de 11h35 et 16h10** auront lieu **à la porte extérieure de chaque classe (sans entrer dans le bâtiment)**

**Le Périscolaire** :

* + **Concernant les retards au périscolaire :**

Si c’est un retard exceptionnel, il faut nous appeler ou laisser un message écrit sur le site de toute mon année pour déjà rassurer votre l’enfant et pour que le personnel puisse prendre ses dispositions.

🡺**Tout comme avec nous, les retards doivent être exceptionnels, les enseignantes ont bien souvent des obligations à midi ou le soir.** En en cas de retards répétés les enfants iront à la garderie et les heures seront facturées aux parents (tarif majoré).

**En cas de changement d’adresse : merci de communiquer vos nouvelles coordonnées au service périscolaire et à l’école. De même pour les changements de situation familiale.**

* + **Réservations permanentes ou occasionnelles** :

🡺Réservations régulières pour l’année scolaire ou selon un rythme mensuel, hebdomadaire, irrégulier ou épisodique.

Avant de procéder à une nouvelle inscription pour le service périscolaire, vous devez prendre RDV avec **Mme Carole CARRON** pour remplir un dossier d’inscription en début d’année scolaire.

Toutes les réservations se font sur le site du périscolaire et sur l’espace famille. Aucune réservation téléphonique ne sera prise en compte. Les enseignantes ne peuvent pas régler les problèmes de périscolaire le matin à l’accueil à l’école. C’est à vous d’appeler.

**L’espace famille** [**www.valgelon-la-rochette.com**](http://www.valgelon-la-rochette.com) est mis en place sur le site internet de la mairie pour gérer les inscriptions du périscolaire et le règlement de vos factures périscolaires en ligne ou alors par prélèvement automatique. Demander vos identifiants et codes à Mme Carron pour votre espace personnel confidentiel :

**ccarron@valgelon-la-rochette.com**

**Bureau des associations et du périscolaire****resa-perisco@valgelon-la-rochette.com** **04 79 65 41 25 : Carole Carron**

**🡺*Concernant les absences médicales*** :

Les repas seront décomptés financièrement à partir du **2ème jour d’absence** (1 jour de carence) **si un certificat médical est fourni par les parents.** Il faut impérativement prévenir l’enseignante et Mme Carron. Pour les absences prévues : il faut anticiper, suffisamment à l’avance, en désinscrivant votre enfant sur l’espace famille.

1. **Le fonctionnement de l’école :**

**La communication aux familles : le site toute mon année.com**

Tout au long de cette année scolaire, **l’ensemble des informations seront transmises par le biais des sites de chaque classe et de l’école** (toute mon année.com).

Lors de la rentrée, l’enseignante de votre enfant vous a communiqué votre code personnel pour accéder au site internet de la classe de votre enfant.

**Vous seuls parents avez accès à ce site protégé.**

Vous disposez également **d’une messagerie personnelle pour communiquer directement avec l’enseignante de votre enfant**, qui sera la seule à lire vos messages.

Vous pouvez également installer l’application «toute mon année.com» sur votre téléphone portable. Vous recevrez un mail, ou une notification pour les publications.

Nous tenons à rappeler l’importance de consulter ce site très régulièrement car nous communiquerons des informations : **nous n’avons plus de cahier de liaison**.

Le compte-rendu du conseil d’école, les modalités de la rentrée ainsi que toutes les informations concernant nos projets sportifs, nos sorties scolaires, les photos seront publiées sur ce site.

**L’obligation scolaire et la présence de votre enfant à l’école :**

Depuis 2019, l’obligation scolaire a été fixée à 3 ans. Ainsi, si vous choisissez d’inscrire votre enfant à l’école maternelle publique française, **votre enfant est tenu de fréquenter l’école tous les jours.**

Si votre enfant est malade, vous devez prévenir l’école et fournir un certificat médical au service périscolaire de la mairie.

Si l’enseignante de votre enfant n’a pas de nouvelle de votre enfant, la directrice est obligée de signaler à partir de 4 demi-journées consécutives injustifiées à l’inspection de l’éducation nationale.

**Pour les enfants de petite section, une dérogation scolaire** est possible jusqu’aux vacances de novembre pour ne pas fréquenter l’école l’après-midi.

**Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) : soutien. Début le 22/09/2025**

* Le planning des APC : **lundi et mardi ou jeudi de 16h15 à 17h** : Mmes Laurence Grasset et Nathalie Seppoloni.La directrice n’assure plus de temps de soutien et les PS ne sont pas concernées (sauf exception).
* Vous serez prévenus par courrier si des APC seront proposées à votre enfantsur une période précise. Si vous acceptez, ou non, vous devez nous **ramener la prise en charge** de votre enfant **en APC signée**.
* Des séances de 45 mn avec 2 enseignantes qui peuvent intervenir avec des enfants des classes différentes des leurs.
* Fin des séances à **17h** : bien préciser à l’enseignante de votre enfant si vous venez chercher votre enfant ou si nous devons le conduire à la garderie.

**Le MATERIEL :**

**Ramener au plus vite les documents administratifs demandés le 1er jour de rentrée :** les fiches d’autorisation, l’attestation d’assurance, les photos, l’argent de la coopérative (paiement en ligne cette année) pour **une question de responsabilité** (qui vient chercher les enfants) et **nous fera gagner du temps**. Dans les documents administratifs, indiquer le nom de l’enfant si vous avez des noms de famille différents pour nous éviter de chercher !

**L’Hygiène et la SANTE :**

* + ***signalez tout problème de santé* de votre enfant aux enseignantes :**

(diabète, asthme, allergie alimentaire…) un **PAI** (Projet d’Accueil Individualisé) sera mis en place à l’école avec le médecin scolaire, les parents et la maîtresse de l’enfant).

**Désormais, c’est à vous parents,** de demander **à votre médecin traitant d’élaborer le PAI, qui est valable un an, renouvelable.**

**Pour cela, merci de télécharger et imprimer le protocole d’urgence en suivant ce lien :**

[**https://eduscol.education.fr/la-scolarisation-des-enfants-malades**](https://eduscol.education.fr/la-scolarisation-des-enfants-malades)

Pour l’élaboration d’un PAI ou pour un renouvellement de PAI:

* + - **ordonnance à jour** (validité de moins de 3 mois)
		- **le protocole médical à suivre** (complété et signé par le médecin traitant prescripteur)
		- Un PAI pour les allergies alimentaires sera vérifié par le médecin scolaire.
	+ ***Visite médicale PMI* (Protection Maternelle et Infantile) *est obligatoire*.** Ont eu lieu en mai 2025. Elles concernent les plus âgés des enfants de PS. (présence des parents obligatoire ; vous devrez vous inscrire sur un planning)

Les visites parents / puericultrice PMI (**Virginie Biraud**) permettent de déceler des problèmes scolaires ou de santé et d’aider les enseignantes

* + **Pour les GS**, *le bilan santé* de chaque enfant sera réalisé **par l’infirmière scolaire**, **Mme Marie Reverdy** et par **le médecin scolaire, Dr Luce Bergeret,** recevra les enfants en difficulté avec ses parents en RDV individuel. Le médecin scolaire assiste aux réunions d’enfants en difficulté (équipe éducative) en fonction de son emploi du temps.
	+ ***Administration de médicaments à l’école* :** c’est possible avec une autorisation écrite des parents + ordonnance médicale du médecin et la **signature d’un PAI restreint avec la directrice**. Prévoir un sac spécial à donner à un adulte, souvent on a des médicaments à conserver au froid.
	+ ***Prévenir l’école de toute maladie contagieuse*** (gastro, varicelle, impétigo, herpès, conjonctivite…) **et si votre enfant a une fièvre >à 38°C.** **Garder les enfants à la maison** jusqu’à ce qu’ils ne soient plus contagieux.Nous ne sommes pas médecins, un enfant fiévreux sera mieux dans son lit qu’en classe…**même si c’est lui qui veut venir, c’est vous qui décidez, vous parent !**
	+ ***Poux :*** prévenir la maîtresse. Traitement : shampoing et peigne.
	+ ***Jouets de la maison*** : ils ne sont pas autorisés à l’école.
	+ ***Vêtements* : Inscrire le nom + prénom de votre enfant sur toutes ses affaires de l’école : tous les vêtements, chaussons, chaussures, couvertures, doudous et sucettes de votre enfant. Cela évitera les confusions car les enfants ne reconnaissent pas leurs vêtements souvent neufs à la rentrée.**

Pensez à habiller votre enfant avec des vêtements pratiques et faciles à enlever (éviter bretelles, ceintures). Pensez aux chaussures sans lacets plutôt avec scratch. Eviter les pantalons trop serrés chez les petits pour aller plus facilement aux toilettes.

**Les écharpes sont interdites l’hiver,** merci de privilégier **les tours de cou** qui sont moins dangereux dans la cour. Evitez les gants en laine et préférez les moufles beaucoup plus faciles à enfiler par votre enfant.

* + ***Goûter – collation* :** il n’y a plus de goûter collectif sur recommandation de la médecine scolaire.
	+ ***Sécurité :***
		- **Un arrêté municipal depuis la rentrée pour des zones non-fumeur bleues** devant les bâtiments recevant un jeune public (écoles, collège et piscine)
		- Se garer en respectant les emplacements repeints
		- Respecter le sens de **CIRCULATION (flèches au sol)**
		- 3 alertes incendie faites dans l’année par les Services techniques + 1 alerte confinement avant les vacances d’automne.
		- Veillez à ce que vos enfants n’emmènent pas d’objets dangereux à l’école ni de parapluie ni de bijoux.
		- **Pas de chien dans la cour (arrêté municipal).**
1. **Le projet d’école.**

Il a été finalisé fin septembre 2022. Il est commun aux 2 écoles maternelles : il a été rédigé avec les 7 enseignantes des 2 écoles. Ceci suppose un travail en équipe au sein de notre école et également avec l’école maternelle des Grillons : mêmes projets pédagogiques avec des exigences différentes.

La rédaction du **nouveau projet d’école** a été faite en prenant appui **sur les résultats des évaluations des CP.**

**Il sera modifié cette année à la suite d’une évaluation des 3 écoles de la commune.**

**Les parents seront sollicités pour répondre à un questionnaire.**

* + .**Projet d’école axé également sur le travail en équipe des enseignantes** : mêmes projets travaillés en même temps dans toutes les classes avec des compétences adaptées en fonction des classes, ce qui suppose des outils communs aux 2 écoles :
	+ **le livret scolaire : ou le cahier de réussites**. Les enseignantes notent au cours de la période les progrès effectués par votre enfant.
		- commun aux 2 écoles, il suit votre enfant tout au long de sa scolarité. Lors déménagement, c’est l’école qui le transmet à la nouvelle école
		- donné aux familles 2 fois/an : février et juin (évaluations). Pensez à le signer, à en prendre soin et le ramener à l’école.
1. **Présentation du RASED : Réseau d’Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté)**
	* **La psychologue scolaire : Mme Florence Roubiol** remplaceMme Pauline Monteil

**florence.roubiol@ac-grenoble.fr**

**04.79.25.77.37**

* + **Maîtresse E** (difficultés scolaires) : **Mme Caroline Riva** remplace Céline Duhamel

 **caroline.riva@ac-grenoble.fr**

🡺Elles ont leur bureau à l’école élémentaire « La Neuve ».

Les enseignantes signalent au RASED les enfants en difficulté avec l’accord des parents pour une éventuelle prise en charge par la psychologue scolaire. Travail en commun avec les enseignantes. Les enfants en difficulté sont pris en petits groupes par Mme Riva dans une petite salle qui lui est dédiée dans le bâtiment du haut.

Les parents peuvent les rencontrer en prenant RDV.

**Les interventions de notre psychologue scolaire sont gratuites et tenues au secret professionnel.** Travail en complémentarité avec l’équipe enseignante et la famille.

1. **Parents bénévoles : sorties scolaires**
	* S’inscrire auprès de l’enseignante de votre enfant.
	* *Sorties scolaires* : **être un parent bénévole c’est être là pour aider l’enseignante de votre enfant en prenant en charge un groupe d’enfants et pas uniquement votre enfant**. En PS, les parents sont avec leurs enfants ce qui n’est forcément automatique avec les classes de MS/GS.
	* **Agrément natation valable 5 ans, renouvelable** : **Nous allons avoir besoin de VOUS PARENTS …**

**Un cycle natation** (découverte du milieu aquatique) aura lieu en juin pour les enfants de moyenne et grande section. **Nous avons besoin de parents agréés natation pour nous accompagner sinon les séances ne pourront avoir lieu.** Merci aux nouveaux parents d’élèves d’informer l’équipe enseignante si vous possédez cet agrément natation.

L’inscription se fait par internet, rapprochez-vous de la directrice **avec une photocopie de votre carte d’identité**. Les sessions seront publiées sur le site.

L’agrément dure 3 h et il est impossible de partir avant la fin de la session.

A Chambéry, il n’est pas toujours facile de se garer, il vaut mieux anticiper le temps de trouver une place. Il faut également prévoir un disque de stationnement. Et bien sûr, prévoir une tenue de bain ainsi qu’un bonnet de bain qui est obligatoire.

* **Le sou des écoles « les lutins des grillons et de la croisette »**: c’est une association bénévole de parents d’élèves qui organise des ventes d’objets (tasses, pendules, sacs..) et participe au marché de Noël dans le but de nous reverser les bénéfices de leurs actions.

L’AG aura lieu **en septembre 2025.**

En 2024/2025, les lutins nous ont versé **3200€** ce qui nous a permis de financer de nombreuses sorties culturelles et sportives et nous les remercions chaleureusement : sorties de fin d’année et matériel de sport (poutre)

Les parents qui veulent rejoindre l’association sont les bienvenus !

1. **Elections des représentants de parents d’élèves :**
	* Elles auront lieu le **10 octobre 2025** avec un dépôt des listes avant fin septembre. **Voter uniquement par correspondance** depuis 2019. Merci de bien lire la procédure et de donner les enveloppes à l’enseignante de votre ou la déposer dans la boîte aux lettres de l’école (attention, elle se situe sur le petit parking à côté du collège).
	* sont électeurs les 2 parents de chaque enfant scolarisé dans notre école (1 vote par fratrie).

On vous invite à rencontrer les parents élus de l’an passé : **Jennifer Begzadian, Ludivine Perrin et Aurélie Ricart.** Si vous voulez vous investir auprès de l’équipe existante, merci de vous rapprocher d’eux par mail.

Rôle des parents élus : consiste à assister aux 3 conseils d’école en étant les porte-parole des parents, 3 titulaires et 3 remplaçants.

Adresse email pour contacter les parents élus : parentseleveslacroisette@gmail.com

Pour toute question complémentaire, je reste à votre disposition : vous pouvez envoyer un mail à ce.0730332p@ac-grenoble.fr ou vous pourrez poser vos questions lors des réunions de rentrée de chaque classe.

Bonne rentrée à tous !!!!